VILLE DE THÔNEX

AVIS

Dans sa séance du 13 octobre 2026 le conseil municipal de la Ville de Thônex a adopté les objets suivants :

Délibération administrative DA 26_042

Demande d'un crédit d'étude de CHF 342'000.- pour financer l'organisation d'un concours d'idées pour l'extension des équipements destinés aux services communaux

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

décide
par 24 voix pour, 1 voix contre

1. D'accepter le lancement d'un concours d'idées pour l'extension des équipements destinées aux services communaux dans le secteur situé en particulier autour de la mairie historique de Thônex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 342'000.-, en vue de financer l'organisation du concours d'idées défini au point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 342'000, afin de permettre l'organisation dudit concours.

Pour les délibérations, le délai référendaire expire le 30 novembre 2026

COMMUNE DE THÔNEX
GENÈVE

Sébastien Thomas, Président
du Conseil municipal 2026-2027

VILLE DE THÔNEX

AVIS

Dans sa séance du 13 octobre 2026 le Conseil municipal de la Ville de Thônex a pris les décisions suivantes :

Motion – pour une étude d'opportunité pour un déclassement de l'ilot Tronchet/ Bas de la rue de Genève
Sur proposition des groupes Le Centre Vert'libéral, Hors partis et Alternative
La motion est acceptée par
14 voix pour, 11 voix contre

Le Conseil municipal demande
au Conseil administratif :

de faire une étude d'opportunité, de déclassement de l'ilot 123-133 Genève - 2-12 TRONCHET et de 122-1448bis rue de Genève, en zone de développement 3;
de déterminer quels pourraient être les avantages de faire un PLQ avec des espaces publics et une végétalisation autant sur rue de Genève que sur cour;
de déterminer les limites et les conséquences positives et négatives d'un tel déclassement; de revenir devant la commission de l'urbanisme avec les résultats de cette étude d'opportunité.

Motion – un pas de plus pour la biodiversité sur Thônex
Sur proposition du groupe PLR
La motion est acceptée par
25 voix pour, soit à l'unanimité

Le conseil municipal invite le Conseil administratif:

1. A étudier la mise en place de nichoirs à hirondelles des fenêtres et rustiques, martinet noir, mésanges charbonnières ainsi que des gîtes à chauves-souris, l'installation d'environnement adaptés pour les batraciens et l'entretien particulier des lisières forestières pour la bondrée apivore sur le territoire communal et privé.

2. A identifier les bâtiments, parcs, espaces verts et infrastructures communales pouvant accueillir ces dispositifs, et surtout, à prévoir comment encourager voire aider les propriétaires privés à installer et entretenir les dispositifs pertinents.

3. A présenter en commission « des espaces publics » un état des lieux des solutions retenues ainsi qu'une estimation des coûts d'installation et d'entretien.

4. A intégrer, lorsque cela est possible, ces aménagements dans les projets de rénovation, de construction et d'aménagement des espaces publics

5. A étudier les possibilités de subventions et de collaborations avec le Canton et les associations spécialisées.

6. A présenter au Conseil municipal un état des lieux des sites retenus ainsi qu'une estimation des coûts d'installation et d'entretien.

VILLE DE THÔNEX

Pour conclure

Cette démarche permettrait à Thônex de renforcer concrètement la biodiversité en milieu urbain tout en favorisant la présence de prédateurs naturels des insectes.

Elle constituerait ainsi une mesure écologique, durable et complémentaire aux actions existantes contre les moustiques le frelons et autres nuisibles, tout en sensibilisant la population à la richesse de notre environnement naturel.

En offrant des possibilités supplémentaires de nidification et de refuge aux hirondelles, aux mésanges, aux martinets ainsi qu'aux chauves-souris ou autres espèces, la commune peut contribuer à maintenir ces espèces dans notre environnement urbain tout en renforçant les équilibres naturels.

Au-delà de son intérêt environnemental, ce projet permettrait de faire de certains bâtiments et espaces publics de véritables supports de biodiversité en continuité des cabanes à insectes et des plantations des petits fruitiers.

Résolution – Convention concernant le développement du secteur Miribel à Thônex PLQ 29829

La résolution est acceptée par
21 voix pour, 4 abstentions

Le Conseil municipal demande
au Conseil administratif :

1. D'affirmer un soutien à la mise en œuvre d'une révision du PLQ Miribel N° 29829 et de donner un accord de principe à la conclusion et à l'entrée en vigueur de la convention concernant le développement du secteur Miribel à Thônex signée entre le Conseil administratif et Caridon SA.

2. De prendre acte que sur cette base la Commune va initier un processus visant à la révision dudit PLQ au sens de l'article 1 alinéa 3 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers et localités (Lext).

Date d'affichage : le 21 octobre 2026

COMMUNE DE THÔNEX
GENÈVE

Sébastien Thomas Président
du Conseil municipal 2026-2027